

INSCRIPTION  
DANS VOTRE MAIRIE DE QUARTIER  
DÈS LE 4 MARS 2019

ENSKRIVADUR  
EN HO TI-KÊR KARTER  
ADALEK AR 4 A VIZ MEURZH 2019

Édition 2019  
**Pratik**



**ÉCOLES  
PUBLIQUES**  
INSCRIPTIONS

**SKOLIOÙ  
PUBLIK**  
ENSKRIVADURIOÙ

# RENTRÉE SCOLAIRE 2019 / 2020

Dès le 4 mars 2019, vous pouvez inscrire votre enfant dans une école publique brestoïse pour la rentrée scolaire de septembre. Les démarches sont simples et se font en mairie de quartier ou en mairie centrale. Muni.e du certificat d'inscription qui sera délivré par la mairie, vous serez invité.e à prendre contact avec la directrice ou le directeur de l'école qui procèdera à l'admission de l'élève.

## Quels enfants sont concernés ?

- les enfants entre 2 ans et 10/11 ans.
- les enfants venant d'une autre commune et qui feront leur première rentrée scolaire à Brest (voir ci-après).
- les élèves changeant d'école à Brest, qu'ils aient déjà été scolarisés dans une autre école publique ou une école privée de la ville.

## Quels documents fournir ?

- le livret de famille ou l'acte de naissance de votre enfant.
- un justificatif de votre domicile.
- Un certificat de radiation de l'ancienne école si votre enfant est déjà scolarisé.

## Comment passer de la maternelle à l'élémentaire ?

Vous n'avez aucune démarche à accomplir, pour le passage de votre enfant de la maternelle au cours préparatoire, s'il poursuit sa scolarité dans le même groupe scolaire brestoïse. L'admission est gérée directement par les directions d'écoles.

## Dans quelle école s'inscrire ?

- À Brest, l'école proposée en priorité pour l'inscription est l'école la plus proche du lieu de résidence des parents.
- Les parents ont toutefois la possibilité d'inscrire l'enfant dans une autre école plus éloignée de leur domicile. Pour les écoles qui n'ont pas de périmètre scolaire (voir liste ci-contre), le choix de l'école est libre. Pour celles dotées d'un périmètre scolaire, une demande de dérogation est nécessaire lors de la démarche d'inscription en mairie.
- Le formulaire de demande de dérogation est disponible dans les mairies. La demande doit être motivée et accompagnée de pièces justificatives. La dérogation est accordée ou refusée par le maire après avis de la commission consultative des inscriptions scolaires composée de représentants de la ville, de l'Éducation nationale et des parents d'élèves.

**Dates des commissions  
de dérogation scolaire  
en 2019**

25 avril / 27 juin / 30 août



# DISTRO-SKOL

Adalek ar 4 a viz meurz 2019 e c'hallot enskrivañ ho pugel en ur skol bublik e Brest evit distro-skol miz Gwengolo. Aes eo an difraeoù ha graet e vezont e ti-kêr ho karter pe en ti-kêr kreiz. Ur wech roet deoc'h an testeni enskrivañ gant an ti-kêr e viot pedet da vont e darempred gant renerez pe rener ar skol a raio war-dro degemer ar skoliad.

## Comment inscrire un.e élève non domicilié.e à Brest?

- Si vous n'habitez pas Brest, et que vous souhaitez scolariser votre enfant dans une école publique brestoïse, vous devez faire la démarche d'inscription en mairie.
- Si l'école demandée est dotée d'un périmètre, vous devez en outre faire une demande de dérogation.
- Dans tous les cas, l'admission par le/la directeur.rice de l'école souhaitée se fera dans la limite des places disponibles.

## Obligation de scolarisation des enfants entre 3 et 6 ans

Dès la rentrée de septembre 2019, la scolarisation sera obligatoire pour les enfants dès l'âge de 3 ans (6 ans auparavant). L'inscription et l'admission des enfants de 3 ans sont réglementaires et possibles tout au long de l'année scolaire.

## ÉCOLES SOUMISES À PÉRIMÈTRE SCOLAIRE

**Centre - ville** / Bugeaud, Guérin, Jean Macé, Sanquer

**Saint - Marc** / Forestou, Jacques Kerhoas, Kérisbian, Pillier-Rouge

**Lambézellec** / Kérinou, Jean Rostand

**Europe** / Jacquard (sauf classes bilingues français / breton), Kerbernard, Kérichen

**Quatre - Moulins** / Périmètre commun aux écoles Kérangoff, Quéliverzan (sauf classes bilingues français/breton), La Pointe et Vauban avec la possibilité de choix entre ces écoles.

Ecole des Quatre-Moulins (les élèves scolarisés en grande section à l'école maternelle de Kérangoff peuvent s'inscrire en CP à l'école élémentaire des Quatre-Moulins sans dérogation).

**Saint - Pierre** / Paul Eluard, Kérargaouyat (sauf les classes bilingues français/breton), Jacques Prévert, Questel.

## ÉCOLES NON SOUMISES À PÉRIMÈTRE SCOLAIRE

**Centre - ville** / Algésiras et Lyon.

**Saint - Marc** / Petit Paris.

**Lambézellec** / Paul Dukas et Ferdinand Buisson.

**Europe** / Pen Ar Streat.

**Saint - Pierre** / les Hauts de Penfeld, Jean de la Fontaine, Louise Michel.

**Belleuve**

Lucie et Raymond Aubrac, Auguste Dupouy, Célestin Freinet, Kerhallet, Paul Langevin, Quizac.

## Inscription d'un.e enfant de - de 3 ans

- Les enfants ayant 2 ans révolus en septembre 2019 peuvent être inscrits en mairie pour être scolarisés en septembre 2019.
- Les enfants qui auront 2 ans entre septembre 2019 et le 31 décembre 2019 pourront être inscrits en mairie jusqu'au 31 décembre 2019.
- Les enfants qui auront 2 ans entre le 1er janvier 2020 et juillet 2020 pourront être inscrits en mairie sous réserve de l'accord préalable du/de la directeur.rice de l'école.

Toutefois, dans tous les cas, l'admission qui relève de l'Éducation nationale n'est possible et effective qu'en fonction des capacités d'accueil de l'école choisie. La scolarisation des enfants dès l'âge de 3 ans est obligatoire, ils sont donc accueillis prioritairement.



**RENSEIGNEMENTS**  
Ville de Brest  
Direction Éducatifs  
**02 98 00 88 64**  
[ecoles.brest.fr](http://ecoles.brest.fr)

## Inscription en classes bilingues français / breton

Inscription en mairie de quartier ou centrale et selon les mêmes modalités. Il n'est pas nécessaire de résider près de l'école. Admission en fonction des places disponibles.

### Pour tout renseignement :

- École Jacquard, 11 rue Jacquard, tél. 02 98 44 44 98
- École de Kerargaouyat 23 rue de Bruxelles, tél. 02 98 45 08 45.
- École Aubrac, 44 bis rue de Kermenguy à Bellevue, tél. 02 98 03 10 57.
- Ecole maternelle Queliverzan, 15 rue Gaston Ramon tél. 02 98 45 09 18

## Inscription à l'école Freinet

Inscription en mairie de quartier ou centrale. Il n'est pas nécessaire de résider près de l'école. Admission en fonction des places disponibles.

### Pour tout renseignement :

Ecole Freinet, 6 rue d'Avranches, tél. 02 98 0316 05. Votre dossier d'inscription doit être renseigné en mairie avant le 10 juin 2019 pour être examiné en commission d'inscription mi-juin.

### Mairie centrale

- de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi
- de 9h à 12h le samedi

**HORAIRE D'ÉTÉ,**  
du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août,  
• de 8h30 à 17h,  
du lundi au vendredi

### Mairies de quartier

- de 9h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi
- de 9h à 12h le samedi

**HORAIRE D'ÉTÉ,**  
du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août,  
• de 9h à 12h et de 13h30 à 17h  
du lundi au vendredi